



Projet de loi climat : les GMS devront afficher la saisonnalité des fruits et légumes frais

Dans le cadre du projet de loi (P JL) climat, l'Assemblée nationale a adopté le 17 avril un article additionnel (66 ter) portant sur l'affichage de la saisonnalité des fruits et légumes. Le texte présenté par le groupe LREM oblige les magasins de vente au détail de plus de 400 m² à afficher de manière « claire et lisible » et « tout au long de l'année » une information sur la saisonnalité des fruits et légumes frais qu'ils commercialisent. Cet affichage a pour but d'aider les consommateurs à identifier les produits de saison.

Un amendement similaire porté par le député Pacôme Rupin (LREM, Paris) qui visait à généraliser cette mesure à tous les commerces, quelle que soit leur taille, a finalement été écarté. Cela « imposerait une contrainte qui peut sembler à ce stade excessive pour des petits commerçants », a jugé la secrétaire d'Etat à la Biodiversité Bérangère Abba dans l'Hémicycle. « Cependant (...) rien n'empêchera les petits commerçants qui le souhaiteraient de mettre dès maintenant en œuvre cette disposition : l'outil existera, les informations seront mises à disposition », a-t-elle ajouté.

Lien article :

<https://terres-et-territoires.com/cest-tout-frais/projet-de-loi-climat-les-gms-devront-afficher-la-saisonnalite-des-fruits-et-legumes-frais>

